

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU PAYS NOYONNAIS

2024



SOMMAIRE	
ÉDITO	P. 3
LA COLLECTIVITÉ	P. 4
DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DE NOTRE TERRITOIRE	P. 10
ASSURER DES SERVICES DE QUALITÉ À LA POPULATION	P. 27
PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT	P. 37
NOS MOYENS POUR AGIR	P. 43

Le rapport d'activité 2024 est une publication de la Communauté de communes du Pays noyonnais (CCPN)

Direction générale : Communauté de communes du Pays noyonnais - Campus économique Inovia - 1435 boulevard Cambronne, CS 30110 - 60400 NOYON

Directeur de la publication : Sandrine Dauchelle

Conception, réalisation, rédaction : Service communication

Crédit photos : Communauté de communes du Pays noyonnais, OT DU Pays Noyonnais, Pays Sources et Vallées, Fotolia, Adobe Stock et Freepik



L'année 2024 a une nouvelle fois démontré la vitalité et la résilience du Pays Noyonnais. Dans un contexte marqué par des mutations rapides – économiques, sociales, environnementales – notre communauté de communes a su rester fidèle à sa mission première : unir ses forces pour mieux préparer l'avenir de notre territoire.

Notre action repose sur une conviction simple : c'est en travaillant ensemble que nous parvenons à relever les défis qui s'imposent à nous. Qu'il s'agisse de développement économique, d'aménagement durable, de transition énergétique ou encore de service à la population, chaque projet porté par la Communauté de communes trouve son sens dans la coopération et la solidarité.

Cette année, nous avons poursuivi nos efforts en faveur de l'attractivité du territoire : accompagnement et suivi du projet de Canal Seine-Nord Europe, qui traversera notre territoire, notamment entre Noyon et Catigny, valorisation du tiers lieu numérique du campus Inovia et la promotion de notre patrimoine historique et culturel. Dans le même temps, nous avons renforcé nos engagements en matière de services publics de proximité, qu'il s'agisse de la mobilité, de l'accompagnement des familles, de l'accès à la santé ou encore de nos partenariats avec les partenaires sociaux.

La transition écologique reste au cœur de notre action. Réduction de la consommation énergétique, développement des mobilités douces, gestion responsable des déchets : autant de chantiers essentiels pour répondre aux attentes des habitants et préparer un futur plus durable.

Rien de tout cela ne serait possible sans l'engagement des élus, des agents communautaires, des partenaires institutionnels et associatifs, et bien sûr sans la confiance et la participation des habitants. Ce rapport d'activité témoigne de cette dynamique collective et donne à voir, chiffres et actions à l'appui, le chemin parcouru ensemble.

Plus qu'un rapport d'activité, ce document est une invitation à poursuivre notre ambition : faire du Pays Noyonnais un territoire solidaire, innovant et attractif, au service de toutes et de tous.

Sandrine Dauchelle
Présidente de la communauté
de communes du Pays noyonnais

4 | LA COLLECTIVITÉ

Une collectivité pour un territoire

Le SIVOM, créé en 1976, transfère ses compétences en 1997 à la CCHVO qui devient, en 2005, la Communauté de communes du Pays noyonnais.

Il s'agit d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. Son fonctionnement est régi par le code général des collectivités territoriales.

La Communauté de communes du Pays noyonnais exerce les missions que les communes ont choisi de lui transférer. Elle permet de mutualiser des moyens humains, financiers et techniques autour de projets communs de développement et d'aménagement de l'espace.

La vision globale et cohérente de l'ensemble du territoire permet ainsi d'en améliorer l'attractivité.

En chiffres

- > 42 communes
- > 267 km²
- > 31 879 habitants
(chiffre Insee 2022)
- > 4% de la population
du département



Zoom sur les 42 communes

APPLILY | 60400

appilly@paysnoyonnais.fr
03 44 43 00 84

> Pop. : 505 habitants

BABŒUF | 60400

baboeuf@paysnoyonnais.fr
09 65 16 61 92

> Pop. : 514 habitants

BEAUGIES-SOUS-BOIS | 60640

beaugies-sous-bois@paysnoyonnais.fr
03 60 19 20 37

> Pop. : 102 habitants

BEAURAINS-LÈS-NOYON | 60400

commune.beaurains@orange.fr
03 64 21 89 00

> Pop. : 340 habitants

BÉHÉRICOURT | 60400

commune.behericourt@wanadoo.fr
03 44 09 96 32

> Pop. : 194 habitants

BERLACOURT | 60640

berlancourt@paysnoyonnais.fr
03 44 43 30 07

> Pop. : 316 habitants

BRÉTIGNY | 60400

bretigny@paysnoyonnais.fr
03 44 43 02 92

> Pop. : 433 habitants

BUSSY | 60400

bussy@paysnoyonnais.fr
03 60 40 14 62

> Pop. : 308 habitants

CAISNES | 60400

caisnes@paysnoyonnais.fr
03 44 09 71 72

> Pop. : 512 habitants

CAMPAGNE | 60640

campagne2@wanadoo.fr
03 44 43 72 66

> Pop. : 160 habitants

CARLEPONT | 60170

carlepont@paysnoyonnais.fr
03 44 75 26 43

> Pop. : 1402 habitants

CATIGNY | 60640

catigny@paysnoyonnais.fr
03 44 43 62 75

> Pop. : 179 habitants

CRISOLLES | 60400

crisolles.@paysnoyonnais.fr
03 44 44 19 12

> Pop. : 921 habitants

CUTS | 60400

cuts@paysnoyonnais.fr
03 44 09 71 89

> Pop. : 955 habitants

FLAVY-LE-MELDEUX | 60640

flavy-le-meldeux@wanadoo.fr
03 44 43 31 75

> Pop. : 225 habitants

FRÉNICHES | 60640

mairie.freniches@wanadoo.fr
09 61 33 64 02

> Pop. : 326 habitants

FRÉTOY-LE-CHÂTEAU | 60640

frettoy-le-chateau@wanadoo.fr
03 44 43 31 06

> Pop. : 264 habitants

GENVRY | 60400

mairiegenvry@paysnoyonnais.fr
03 44 44 08 27

> Pop. : 330 habitants

GOLANCOURT | 60640

golancourt@paysnoyonnais.fr
03 44 43 20 93

> Pop. : 407 habitants

GRANDRÛ | 60400

grandru@paysnoyonnais.fr
03 44 09 97 98

> Pop. : 367 habitants

GUISCARD | 60640

mairie.guiscard@wanadoo.fr
03 44 43 20 11

> Pop. : 1763 habitants

LARBROYE | 60400

larbroye@paysnoyonnais.fr
03 44 09 20 62

> Pop. : 511 habitants

LIBERMONT | 60640

libermont@paysnoyonnais.fr
03 44 43 24 06

> Pop. : 179 habitants

MAUCOURT | 60640

maucourt@paysnoyonnais.fr
09 60 06 79 50

> Pop. : 232 habitants

MONDESCOURT | 60400

mairie.mondescourt@wanadoo.fr
03 44 09 98 85

> Pop. : 248 habitants

MORLINCOURT | 60400

morlincourt@paysnoyonnais.fr
03 44 44 04 02

> Pop. : 513 habitants

MUIRANCOURT | 60640

mairie.muirancourt@wanadoo.fr
03 44 43 20 46

> Pop. : 587 habitants

NOYON | 60400

accueil@noyon.fr
03 44 93 36 36

> Pop. : 12 810 habitants

PASSEL | 60400

mairie.passel@wanadoo.fr
03 44 09 25 15

> Pop. : 271 habitants

PLESSIS-PATTE-D'OIE | 60640

plessis-patte-d-oie@paysnoyonnais.fr
03 44 43 30 07

> Pop. : 107 habitants

PONT-LÉVÈQUE | 60400

mairie.de.pont-leveque@wanadoo.fr
03 44 44 80 20

> Pop. : 671 habitants

PONTOISE-LÈS-NOYON | 60400

pontoise-les-noyon@paysnoyonnais.fr
03 44 09 72 61

> Pop. : 438 habitants

PORQUÉRICOURT | 60400

porquericourt@paysnoyonnais.fr
09 64 29 15 50

> Pop. : 412 habitants

QUESMY | 60640

quesmy@paysnoyonnais.fr
03 44 43 24 99

> Pop. : 172 habitants

SALENCY | 60400

salency@paysnoyonnais.fr
03 44 43 00 68

> Pop. : 900 habitants

SEMPIGNY | 60400

mairie.sempigny@sfr.fr
03 44 44 11 63

> Pop. : 754 habitants

SERMAIZE | 60400

sermaize@paysnoyonnais.fr
03 44 09 33 04

> Pop. : 273 habitants

SUZOY | 60400

mairie.suzoy@wanadoo.fr
03 44 44 17 58

> Pop. : 537 habitants

VARESNES | 60400

mairie.de.varesnes@gmail.com
03 44 09 77 04

> Pop. : 365 habitants

VAUCHELLES | 60400

vauchelles@paysnoyonnais.fr
03 64 21 84 43

> Pop. : 245 habitants

VILLE | 60400

ville@paysnoyonnais.fr
03 44 09 24 04

> Pop. : 746 habitants

VILLESELVE | 60640

villeselve@paysnoyonnais.fr
03 44 43 30 75

> Pop. : 385 habitants

6 | LA COLLECTIVITÉ

Des élus pour la collectivité

Le 28 octobre 2021, après les élections intercommunales, 73 conseillers communautaires ont été élus par les habitants du Pays noyonnais, pour 6 ans. Le nombre d'élus dépend du nombre d'habitants des communes. Chacune d'entre elles doit avoir au minimum un représentant et aucune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges. Président, vice-présidents et conseillers communautaires travaillent ensemble quotidiennement à la mise en œuvre des projets de l'intercommunalité pour le territoire.

LA PRÉSIDENTE

Élue par les conseillers communautaires, à la majorité absolue à bulletin secret, elle préside le conseil et le bureau communautaire. La présidente est la responsable de l'administration et incarne l'exécutif de la CCPN. Elle prépare et exécute le budget et les décisions votées. Elle peut déléguer certaines de ses fonctions à des élu(e)s (vice-président(e)s).

LE BUREAU RESTREINT

Le bureau restreint est composé de la présidente et de 4 vice-président(e)s. Il se réunit chaque semaine et permet aux membres d'échanger sur l'avancement des dossiers en cours.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le bureau communautaire est composé de la présidente, des vice-président(e)s, et de 6 conseillers communautaires. Le bureau donne les orientations stratégiques de la CCPN et assure un suivi régulier de l'avancement des dossiers. Il valide les dossiers qui sont ensuite présentés en conseil communautaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

C'est l'assemblée délibérante de la communauté de communes, l'équivalent du conseil municipal de votre commune. Il est composé de représentants de chacune des communes membres de

la CCPN proportionnellement à leur nombre d'habitants.

Pour les 42 communes, ce sont donc 73 délégués communautaires qui siègent et statuent en conseil sur les dossiers du territoire. Les séances du conseil sont publiques (dates disponibles sur le site internet de la CCPN www.paysnoyonnais.fr).

En chiffres

En 2024

- > 7 conseils communautaires
- > 141 délibérations votées
- > 3 décision du bureau communautaire
- > 29 décisions de la présidente

La présidente et les vice-présidents



Sandrine Dauchelle, présidente

Philippe Basset, vice-président délégué à la GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), le ruissellement et la relation avec le monde agricole et l'environnement

Valérie Opat, vice-présidente déléguée à l'administration générale, les ressources humaines, l'enfance et la petite-enfance

Didier Payen, vice-président délégué à la solidarité et la santé

Isabelle Da Silva, vice-présidente déléguée à la transformation numérique et l'innovation

8 | LA COLLECTIVITÉ

Les conseillers communautaires

Les représentants des communes du Pays noyonnais au conseil communautaire.

APPLILY
Michel LÉGER

BABŒUF
Marina MARTINS

BEAUGIES-SOUS -BOIS
Didier BÉRANGER

BEAURAINS-LÈS-NOYON
Daniel HARDIER

BÉHÉRICOURT
Céline CHAMPAGNE

BERLANCOURT
Joël COTTART

BRÉTIGNY
David DOUCET

BUSSY
Pascal DOLLÉ

CAISNES
Jean-Pierre WALLOIS

CAMPAGNE
Jean-Luc LAVIGNE

CARLEPONT
Patrice ARGIER

Corinne ACHIN
Thierry DEFORCEVILLE

CATIGNY
Valérie OPAT

CRISOLLES
Gérard DELANEF

CUTS
Guy GODEFROY

FLAVY-LE-MELDEUX
David BANTIGNY

FRÉNICHES
Christophe DOISY

FRÉTOY-LE-CHÂTEAU
Jean-Pierre BOILEAU

GENVRY
Claude PELEMAN

GOLANCOURT
David LOUVRIER

GRANDRÛ
Benoit GEND

GUISCARD
Thibaut DELAVENNE
Caroline DUQUENNE-HORC
Eric ROUGEAX

LARBROYE
Didier WATTIAUX

LIBERMONT
Julien DESACHY

MAUCOURT
Fabrice FOUCHER

MONDESCOURT
André PINÇON

MORLINCOURT
Marc DEGAUCHY

LES COMMISSIONS

Trois commissions thématiques étudient les différents dossiers de la collectivité. Elles établissent des projets et présentent leurs propositions à la présidente et au bureau communautaire. Leur avis est consultatif. Elles sont composées de conseillers communautaires et municipaux mais sont ouvertes (sur invitation de la Présidente) aux personnes pouvant apporter des précisions sur un sujet particulier.

MUIRANCOURT
Régis PROTAZIUK

NOYON
Sandrine DAUCHELLE
Didier PAYEN
Isabelle DA SILVA
Jacqueline FRANÇOIS
Sonia VALCK
Vanessa PONT
Wissam EL ASSAD
Hanane LEMFEDEL
Philippe LLOSE
Martine VANDEPUTTE
Benoît GOULLIEUX
Cédric LANGEVIN
Gaëtan CLÉMENT
Gaëtan MONNIER

Carole WOITTEQUAND
Nino FARAGO
Déborah LESNE
Philippe CARNEIRO-MOREIRA
Dominique RAFIGNON
Marie-France CARLU
Ouicem GADACHA
Fatih CAKIROGLU
Patrick DEGUISE
Hervé GROSJEAN
Virginie FONSECA
Carole BUREAU-BONNARD
Aurore HUGOT
David BAJEUX

PASSEL
Olivier GRIOCHE

PLESSIS-PATTE-D'OIE
Christine LAMPAERT

PONT-L'ÉVÈQUE
Martine PONTHIEUX

PONTOISE-LES-NOYON
Dominique LEBRUN

PORQUÉRICOURT
Fabien BARÈGE

QUESMY
Patrick THIERRY

SALENCEY
Hervé DEPLANQUE

SEMPIGNY
Jean-Yves DEJOYE

SERMAIZE
Daniel COGET

SUZOY
Philippe WATREMEZ

VARESNES
Philippe BASSET

VAUCHELLES
Daniel FÉTRÉ

VILLE
Philippe BARBILLON

VILLESELVE
Thomas DÉFOSSÉ

Les commissions

- > Budgets, moyens généraux, développement du territoire, économie, emploi, formation et mobilité - *commission 1*
- > Services à la population, tourisme, culture, loisirs et vie associative - *commission 2*
- > Environnement, travaux, urbanisme, habitat et logement - *commission 3*

Développer l'attractivité de notre territoire

Afin d'offrir un cadre de vie sans cesse amélioré aux habitants du Noyonnais mais également pour attirer de nouvelles entreprises et de nouveaux habitants, la Communauté de communes du Pays noyonnais porte ou participe à de nombreux projets aussi bien dans les domaines économiques, touristiques que du transport ou des loisirs.



L'accompagnement des entreprises : un service dédié aux créateurs, repreneurs et développeurs d'entreprises

La Communauté de communes du Pays noyonnais (CCPN) soutient la création, la reprise et le développement des entreprises grâce à son adhésion au réseau Initiative Oise Est.

- > Expertise et accompagnement individuel.
- > Mobilisation des partenaires
- > Recherche de financement

Ce service peut se faire grâce au maintien, sans faille, de notre partenariat avec la plateforme Initiative Oise Est.

+ d'infos

En 2024, cela a permis d'accompagner financièrement (taux à taux 0)

- > 3 créations d'entreprise
 - > 4 reprises d'entreprise
- 21 emplois ont ainsi été créés ou pérennisés pour le territoire noyonnais.

La CCPN partenaire de l'emploi

Afin de contribuer au développement de l'emploi local, la collectivité subventionne des associations d'insertion. En 2024, elle a ainsi versé :

- > 49 446 € à la Mission Locale Cœur de Picardie
- > 30 755 € à la plateforme Initiative Oise Est
- > 22 000 € à l'Association Pour l'Insertion des Chômeurs (APIC)
- > 109 000 € à la Recyclerie du Pays Noyonnais (RPN)
- > 6 475 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)

12 | DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ

Le chantier du Canal Seine-Nord Europe avance

La Communauté de Communes du Pays Noyonnais joue un rôle actif dans le chantier du Canal Seine-Nord Europe (CSNE), en tant que partenaire local engagé dans plusieurs dimensions du projet

1. CONCERTATION ET ADAPTATION DU TRACÉ

La CCPN et la Société du Canal Seine-Nord Europe (SCSNE) collaborent à toutes les étapes du projet et ces échanges ont contribué à affiner le tracé du canal dans le Noyonnais. Cette concertation a permis de :

- Réduire l'emprise sur les terres agricoles et l'environnement naturel.
- Adapter les rétablissements routiers

aux besoins locaux, notamment à travers la négociation sur le maintien de la RD 145 menant de la ZAC du Mont Renaud au centre-ville de Noyon.

- Améliorer l'insertion paysagère avec des berges écologiques, des plantations et des cheminements doux le long du canal.

2 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

Le CSNE participe au développement

économique du territoire, notamment à travers :

- La création d'une plateforme multimodale de 15 hectares à Noyon, dotée de 400 mètres de quai, visant à générer des emplois et de la valeur ajoutée pour le territoire.
- La participation à des initiatives d'insertion professionnelle, en coordination avec le dispositif « Canal Solidaire », pour favoriser l'emploi local et l'insertion des publics éloignés du marché du travail.

3 INFORMATION ET SENSIBILISATION

La société du Canal Seine Nord Europe est associée à la CCPN en tant que relai d'information des habitants du territoire Noyonnais sur l'avancement du projet CSNE :

- Organisation des réunions publiques et des permanences d'information, notamment à la Maison du Canal de Compiègne.
- Diffusion de vidéos immersives présentant les aménagements futurs du canal et ses abords dans le Noyonnais.



L'avancement du projet en quelques dates

En 2024, le chantier du Canal Seine-Nord Europe (CSNE) a connu plusieurs avancées significatives dans le Noyonnais, marquant une étape importante pour ce projet structurant.

Voici les moments-clés de l'année :

Attribution et lancement des travaux du quai de Noyon

Fin septembre 2024, la Société du Canal Seine-Nord Europe (SCSNE) a attribué le marché de construction d'un quai travaux à Noyon au groupement d'entreprises Charier Génie Civil et Lhotellier Travaux Publics. Ce quai, situé sur le canal du Nord, est destiné à faciliter l'approvisionnement en matériaux pour les travaux de l'écluse de Noyon, réduisant ainsi le trafic de poids lourds sur les routes locales.

Autorisation environnementale pour les travaux entre Passel et Aubençel-au-Bac

Le 9 août 2024, un arrêté d'autorisation environnementale a été signé, permettant le démarrage des travaux sur les 89 kilomètres restants du canal, dont 15 kilomètres traversent le Noyonnais. Cette autorisation a permis le lancement de travaux préparatoires dans le secteur de Noyon, incluant des opérations de déboisement, de dévoilement de réseaux et d'archéologie préventive, accompagnées de mesures environnementales pour minimiser

l'impact sur la faune et la flore locales.

Sensibilisation aux métiers des travaux Publics et insertion professionnelle

Le 13 novembre 2024, une matinée de présentation et d'accompagnement autour du CSNE a été organisée à Noyon, en partenariat avec l'IRIÆ Hauts-de-France et le Conseil Départemental de l'Oise. Cet événement visait à sensibiliser les Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) aux opportunités offertes par le chantier, notamment en matière d'emploi et de formation dans les métiers des Travaux Publics.

Promotion du tourisme autour du canal

En octobre 2024, la SCSNE et les acteurs du tourisme en Hauts-de-France ont signé une convention visant à faire du CSNE un atout pour l'attractivité touristique de la région. Le projet prévoit l'ouverture de plusieurs chantiers au public, la valorisation des balades fluviales et la création de 200 km de berges aménagées et accessibles aux promeneurs. L'écluse de Noyon, la seule du département de l'Oise, sera ouverte aux visites, permettant au public de mieux comprendre le fonctionnement, la

construction, et les enjeux économiques et environnementaux du canal.

Ces développements illustrent l'importance du CSNE pour le Noyonnais, tant en termes d'infrastructures que d'opportunités économiques et touristiques.



14 | DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ

Canal Seine-Nord Europe : le Canal du Nord se prépare à une nouvelle vie touristique

Alors que le projet du canal Seine-Nord-Europe avance à grands pas, la Communauté de Communes du Pays Noyonnais (CCPN) travaille activement à la reconversion des futures portions délaissées du Canal du Nord. Une étude de faisabilité, dont les conclusions sont très encourageantes, vient d'être finalisée.

Cette initiative vise à transformer le Canal du Nord en un véritable **espace de tourisme et de loisirs**. Parmi les objectifs figurent la **reconnexion** du canal aux communes traversées, la **requalification** de plusieurs sites stratégiques (Beauséjour, le port de Pont-l'Évêque et le campus Inovia), ainsi que la mise en place d'une **signalétique** adaptée et le développement d'**événements** attractifs.

L'étude, financée à hauteur de **80 000 € HT**, a bénéficié d'un large soutien : la CCPN (20%), le Département de l'Oise (20%), la Région Hauts-de-France (25%), l'État (25%) et Voies navigables de France (10%).

Un comité technique s'est réuni fin novembre 2024 pour valider la phase stratégique, suivie par la finalisation des préconisations en janvier dernier.

Deux zones présentent un potentiel particulièrement prometteur : **les environs de l'écluse 17 (Sermaize-Haudival)** et **le secteur nord de l'écluse 18 (Noyon-Beauséjour)**. Ces sites pourraient accueillir des **pôles d'activités nautiques et des bases de loisirs** proposant kayak, pédalo, paddle et autres activités aquatiques.

Le Département de l'Oise s'est engagé à accompagner la CCPN dans

l'élaboration détaillée de ces projets afin d'attirer des investisseurs privés, dont plusieurs ont déjà manifesté leur intérêt. **Ces développements témoignent de l'attractivité de Noyon et de son territoire pour les projets touristiques.**

La concrétisation de ces aménagements est envisagée à l'horizon 2030, une fois le canal Seine-Nord-Europe opérationnel, offrant ainsi une seconde vie au Canal du Nord.



Le Tiers lieu numérique

Le tiers lieu numérique du Noyonnais est un ensemble d'espaces numériques, composé d'un campus connecté, d'un makerspace et d'une régie de location de lieux de rencontre (coworking, amphithéâtre, salle de formation) placé sous la direction du pôle Développement du territoire de la CCPN.

Service public dédié aux actions numériques sur le territoire, le tiers lieu du Noyonnais a pour objectif de réduire la fracture numérique en milieu rural et supporter l'innovation aux entreprises, du territoire.

Le tiers lieu numérique est doté d'une gamme de matériels de pointe.

- > Campus connecté : salle de visioconférence et zones de travail individuelle et collective informatisées

- > Makerspace : imprimante 3D, imprimantes 3D professionnelles, découpe laser de haute précision ainsi que des machines de menuiserie et de métallurgie.

- > Régie locative : salles de formation équipée, amphithéâtre de 200 places et halle d'exposition de 420 m².

- > Flotte d'ordinateurs souvent utilisée pour des missions de médiation numérique.

Concernant la réduction de la fracture numérique, de nombreuses actions ont été réalisées avec ses partenaires sociaux :

- > Médiation numérique, ateliers

découverte et formation 3D en partenariat avec le centre social rural de Guiscard, le centre social de Noyon, Pôle Emploi, la Mission locale Cœur de Picardie et l'Education nationale.

De nombreuses associations sont partenaires du tiers lieu pour des animations, des ateliers découverte et des formations avec :

- > Les Abeilles du Noyonnais
- > Le Vignoble du Noyonnais
- > L'Outl en main du Noyonnais
- > L'association Ethicode
- > Le Rotary club du Noyonnais

Il accueille aussi de nombreux évènements liés à la réduction de la fracture numérique avec :

- > La création d'un court-métrage, d'un jeu de société, le projet d'aménagement de la zone d'internat d'excellence ou encore Les métiers du numérique, les ateliers logo, La semaine du numérique ou Cré'Event,....

Le tiers lieu numérique soutient les projets d'entreprises du territoire avec par exemple :

- > Le prototypage et la conception 3D

d'un émetteur haute pression avec l'entreprise ATMI

- > La conception 3D de moules pour chocolaterie en haute température avec la pâtisserie Berthelot
- > Le prototypage de présentoirs pharmacie avec l'autoentreprise Les fleurs de clair
- > La réalisation de bloc servo-contrôleur pour robot avec l'entreprise COBOT Serv

Chiffres clés

- > 69 entreprises adhérentes
- > 19 partenaires sociaux du makerspace
- > 43 animations de groupe en partenariat avec les acteurs sociaux du territoire
- > + de 1500 followers sur la page Facebook du makerspace
- > 32 projets d'entreprises soutenus
- > 2 brevets ou CTA déposés par les entreprises
- > 34% de jeunes (9 à 17 ans) accueillis
- > 78% de remplissage journalier du makerspace par les entreprises

16 | DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ

Le Campus connecté du Pays noyonnais

En 2024, le Campus connecté du Pays Noyonnais a continué à renforcer l'accès local à l'enseignement supérieur, en partenariat avec l'UPJV d'Amiens, en proposant un accompagnement individualisé à 10 apprenants inscrits en formation à distance. Les profils étaient variés : Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaire / BTS / licences / MBA / préparation concours.

Le Campus était représenté au **Salon du Lycéen et de l'Etudiant** les 12 et 13 janvier à Amiens et a organisé des **journées portes ouvertes** du 17/01 au 13/03.

Au printemps, lors d'une cérémonie qui a eu lieu au Grand Rex à Paris, le Campus a été récompensé d'un **trophée de bronze** au concours Je Filme Ma Formation : Parcours Métiers - La formation à distance avec le Campus connecté

Depuis la rentrée de septembre dernier, **8 apprenants (dont 3 nouveaux inscrits)** ont bénéficié du **tutorat pédagogique et administratif** dispensé par la tutrice et d'ateliers collectifs variés (planifier, gérer le stress, réviser, rédiger son CV et sa lettre de motivation, trouver un stage, préparer un entretien...). Les cursus suivis sont : **BTS communication et opticien/lunetier, licences de lettres, de langues, de géographie-aménagement-environnement, MBA Communication.**

Des **moments de convivialité** ont également été partagés par les apprenants, notamment lors des fêtes de fin d'année.





Espace détente



Hall d'accueil



Espace déjeuner



Salle de travail collectif



Salle de visio conférence



Salle de travail individuel

18 | DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ

Le service systèmes d'information

La Direction des Systèmes d'Information joue un rôle crucial dans la gestion transversale et l'évolution des technologies au sein de nos collectivités. Voici un aperçu de ses principales missions :

1. Développement et gestion de l'infrastructure informatique :

- Planification et mise en œuvre des systèmes : La DSIT est responsable de la conception, de l'installation et de la maintenance de l'infrastructure technologique, incluant les serveurs, les réseaux, les bases de données et les postes de travail.
- Sécurité informatique : Elle met en place des mesures de sécurité pour protéger les données et les systèmes contre les cyberattaques, les virus et autres menaces.

2. Support et assistance technique :

- Support aux utilisateurs : Fournir un support technique aux services pour résoudre les problèmes informatiques et assurer le bon fonctionnement des outils et logiciels utilisés quotidiennement.
- Formation des utilisateurs : Organiser des sessions de formation pour familiariser les employés avec les nouvelles technologies et logiciels.

3. Gestion des applications et des logiciels :

- Déploiement et maintenance des applications : Déployer et maintenir les applications métiers spécifiques à l'organisation pour répondre aux besoins des différents services.
- Gestion des licences : Assurer la conformité avec les accords de licences logicielles et gérer les renouvellements.

4. Stratégie et innovation technologique :

- Veille technologique : Suivre les évolutions technologiques et les tendances du marché pour anticiper les besoins futurs et identifier les opportunités d'innovation.

- Planification stratégique : Développer et mettre en œuvre une stratégie informatique alignée avec les objectifs de l'exécutif, en tenant compte des aspects financiers, humains et technologiques.

5. Gestion de projets :

- Gestion de projets IT : Planifier, exécuter et superviser les projets informatiques, en assurant le respect des délais, du budget et des objectifs de qualité.

6. Gouvernance des données :

- Gestion des données : Mettre en place des politiques et des procédures pour la collecte, le stockage, l'accès et l'utilisation des données.
- Protection des données personnelles : Assurer la conformité avec les réglementations en matière de protection des données, comme le RGPD (Règlement général sur la protection des données).

7. Continuité des activités et gestion des risques :

- Plan de reprise après sinistre (PRA) : Développer et maintenir des plans de continuité des activités pour assurer la reprise rapide des opérations en cas de sinistre.
- Évaluation des risques : Identifier et évaluer les risques technologiques et mettre en place des mesures pour les atténuer.

Ces missions montrent que la DSIT est essentielle pour garantir l'efficacité, la sécurité et l'innovation technologique au sein de nos collectivités, contribuant ainsi directement à sa performance globale.

Focus sur le projet de refonte de l'infrastructure serveur virtuelle de l'Hôtel de ville

Mettre en œuvre une infrastructure serveur virtuelle offre de nombreux avantages pour les collectivités territoriales. Voici quelques-unes des principales raisons pour lesquelles une infrastructure serveur virtuelle est bénéfique :

1 - Réduction des coûts

La virtualisation permet de réduire les coûts liés à l'achat, à la maintenance et à la gestion des équipements physiques. En consolidant plusieurs machines virtuelles sur un seul serveur physique, les collectivités peuvent économiser sur les coûts d'achat de matériel, de consommation d'énergie et de refroidissement.

2 - Optimisation des ressources

La virtualisation permet une meilleure utilisation des ressources matérielles. Les serveurs physiques sont souvent sous-utilisés, mais avec la virtualisation, plusieurs machines virtuelles peuvent partager les ressources d'un seul serveur physique, maximisant ainsi l'utilisation des ressources disponibles.

3 - Flexibilité et scalabilité

Les infrastructures virtuelles offrent une

grande flexibilité et scalabilité. Il est plus facile et plus rapide de déployer de nouvelles machines virtuelles, d'ajuster les ressources allouées (CPU, mémoire, stockage) et de répondre aux besoins d'évolution.

4 - Disponibilité et continuité des services

La virtualisation permet de mettre en place des solutions de haute disponibilité et de reprise après sinistre. Les machines virtuelles peuvent être facilement déplacées entre différents serveurs physiques en cas de panne, assurant ainsi une continuité des services.

5 - Simplification de la gestion

La gestion d'une infrastructure virtuelle est souvent plus simple et plus centralisée que celle d'une infrastructure physique. Les outils de gestion de la virtualisation permettent de surveiller, de configurer et de maintenir les machines virtuelles de manière centralisée..

6 - Sécurité et isolation

La virtualisation offre des avantages en termes de sécurité. Les machines virtuelles sont isolées les unes des autres, ce qui limite les risques de propagation de malware ou de compromission d'un système à l'autre. De plus, les solutions de virtualisation offrent des fonctionnalités de sécurité avancées, telles que le chiffrement et le contrôle d'accès

7 - Test et développement

Les infrastructures virtuelles sont idéales pour les environnements de test et de développement. Les développeurs peuvent facilement créer, configurer et supprimer des machines virtuelles pour tester de nouvelles applications ou configurations sans affecter les environnements de production

8 - Migration et modernisation

La virtualisation facilite la migration des applications et des services vers de nouveaux environnements. Elle permet également de moderniser les infrastructures

existantes en les rendant plus flexibles et plus adaptables aux nouvelles technologies.

9 - Écologie et durabilité

En réduisant le nombre de serveurs physiques nécessaires, la virtualisation contribue à réduire la consommation d'énergie et l'empreinte carbone des organisations, ce qui est bénéfique pour l'environnement.

En résumé, mettre en œuvre une infrastructure serveur virtuelle offre de nombreux avantages en termes de coûts, de flexibilité, de gestion, de sécurité et de durabilité. Cela permet aux collectivités de mieux répondre à leurs besoins actuels et futurs, tout en optimisant l'utilisation des ressources et en améliorant la continuité des services.

2024 : année des événements !

La Ville de Noyon, pour sa première participation au label Villes Internet, a reçu le label @@. Le label «Villes Internet» est une distinction française qui récompense les collectivités territoriales pour leurs efforts et leurs réalisations dans le domaine du numérique. Ce label est décerné par l'Association Villes Internet, qui évalue les initiatives des villes et des intercommunalités en matière de développement des usages du numérique, de démocratisation de l'accès à Internet, et de promotion de l'innovation numérique.

La CCPN quant à elle, a reçue la délégation des Hauts-de-France pour l'évènement annuel le Parlement du numérique des territoires.

Le 7 novembre 2024, le rendez-vous numérique des Hauts-de-France c'était à Inovia ! Sur le thème « Intelligence Artificielle et territoires, le temps des solutions », 240 professionnels du numérique et élus se sont donnés rendez-vous pour la deuxième année en présence de Florence Bariseau, vice-présidente HDF en charge de la ruralité,

la proximité, les solidarités et de la politique de l'eau, d'Isabelle Da Silva, vice-présidente déléguée à la transformation numérique et à l'innovation, Communauté de Communes du Pays Noyonnais, de Christophe Dietrich, Conseiller départemental de l'Oise, président du SMO Oise THD et d'Aurore Colson, Conseillère régionale déléguée au numérique et à la lutte contre l'illectronisme. Une table ronde a eu lieu en présence de Patrick Chaize, Sénateur de l'Ain sur « IA et Territoire ».

Le service Système d'Information géographique (SIG) poursuit, quant à lui, à étoffer son catalogue de services.

Suite à la création du service Sécurité/Prévention, un travail collaboratif a permis de développer une nouvelle application pour la gestion et le suivi des établissements recevant du public (ERP). La sécurité des ERP est une priorité pour garantir la protection des personnes et des biens.

+ d'infos

Equipements gérés par la DSI (CCPN et Ville de Noyon)

- > 690 postes informatiques
- > 244 téléphones fixes
- > 165 téléphones portables
- > 53 copieurs
- > 90 imprimantes
- > 2 traceurs
- > 36 serveurs
- > 50 tableaux blancs interactifs (TBI)
- > 43 Ipad

Le moyens humains :

- 1 directeur
- 3 techniciens
- 1 administrateur SIG

20 | DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ

Urbanisme et droit des sols

Le pôle urbanisme s'articule autour de trois activités principales :

>l'urbanisme opérationnel et l'aménagement durable : assistance et suivi des opérations d'urbanisme et d'aménagement tels que les grands projets impactant notre territoire (canal Seine-Nord Europe, etc), mais aussi les opérations de promotion immobilière et d'aménagement d'espaces publics ou privés ;

> l'urbanisme réglementaire : instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, etc) pour le compte des communes

> la planification territoriale : cohérence territoriale des documents d'urbanisme (PLU, cartes communales) à travers les objectifs fixés par les différentes strates réglementaires (SRADDET, SCOT...), aide à l'élaboration des documents de planification (cartes communales et plans locaux d'urbanisme), suivi des documents d'urbanisme du territoire,

> la gestion foncière : cessions, acquisitions, demandes des notaires, etc.. mais aussi l'aménagement foncier (remembrement) en lien avec le canal seine nord Europe, qui impacte les communes du territoire noyonnais,

> la mobilité : intégration et développement du réseau de circulations douces, signalétique, et réseau de bus urbain,

> l'habitat : réhabilitations, participation aux procédures d'insalubrité, indécence,

périls, etc.., intégration à la gestion de l'habitat social,

> Petite Ville de Demain : la ville de Noyon a été labellisée « petite Ville de demain » en 2021, ce label décernée à la ville-centre du territoire noyonnais, permet de bénéficier d'accompagnement financiers et en ingénierie, et de développer divers projets d'aménagement et d'opérations de revitalisation du territoire.

GARANT D'UNE COHÉRENCE TERRITORIALE

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du pays Noyonnais, approuvé en 2011, est le document stratégique à l'échelle intercommunale, dans lequel les grandes orientations du territoire sont inscrites en termes d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'économie, et d'environnement.

Ce document permet à la CCPN de veiller à la cohérence de l'aménagement du territoire à l'échelle du Pays Noyonnais :

Le SCoT a été évalué en 2017. Il est actuellement en cours de réévaluation.

- suivi des documents d'urbanisme élaborés par les communes,
- organisation de la politique du logement, à travers l'élaboration du Programme Local de l'Habitat

(PLH) et des actions qui en découlent (OPAH, PIG,...).

La communauté de communes est associée en tant que « Personne Publique Associée » dans le cadre de l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme des communes. Le service urbanisme assure également une veille juridique, notamment dans le domaine de la planification territoriale.

+ d'infos

BILAN DE L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

- > **52** certificats d'urbanisme opérationnels
- > **398** déclarations préalables
- > **92** permis de construire
- > **20** permis de démolir
- > **5** permis d'aménager

Le service Droit des sols
constitue un service à
disposition des communes
du Pays noyonnais :
31 communes de la CCPN
sont adhérentes en 2024.

Habitat

Dans le cadre de sa compétence habitat, la Communauté de communes du Pays Noyonnais dispose d'un Programme Local de l'Habitat (PLH). Parmi les actions du PLH, le Point Info logement permet aux particuliers, désireux de trouver un logement social, de se renseigner.

ÉTUDE PRÉ-OPÉRATIONNELLE OPAH

Soucieuse de la qualité et l'impact de la consommation énergétique des ménages, la CCPN a lancé une étude pré-opérationnelle en vue de développer une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH). Cette étude, dans un premier temps axée sur les quartiers du centre-ville de Noyon et de Beauséjour, déterminera les possibilités de mise en place d'aides financières permettant d'accompagner les particuliers dans des travaux de rénovation de l'habitat (rénovation énergétique, accessibilité PMR, etc....).

Les futures aides OPAH devraient être disponibles aux candidatures pour les quartiers concernés d'ici fin 2024, à la fin d'un processus de diagnostic permettant de révéler les principaux besoins d'interventions. L'élargissement à d'autres quartiers du territoire Noyonnais pourra être étudié dans une second temps.

Ces aides ne seront pas cumulables avec les aides avec l'ANAH, car l'ANAH participe déjà au dispositif d'OPAH. Mais en contrepartie l'OPAH permettra, selon conditions, de disposer jusqu'à 80% de subvention pour certains projets (maximum légal).

+ d'infos

LE POINT INFO LOGEMENT

Permanences téléphoniques
Le mardi de 14h à 17h
03 44 09 60 89

Le guichet enregistreur prend en charge toutes demandes :

- > Demande de logement initiale
- > Modification / actualisation
- > Renouvellement
- > Permanences

L'ADIL (Agence départementale pour l'information sur le logement)

Permanences juridiques, financières et fiscales

> 1^{er} mercredi du mois de 9h à 12h et 3^e mercredi de 14h à 17h, à l'hôtel de ville de Noyon

LE BILAN DES PERMANENCES INFO LOGEMENT 2024

- > 152 dossiers déposés
- > 29 renouvellements de demande
- > 61 modifications sur dossier

22 | DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ

L'OPAH comme outil de rénovation de l'habitat

La Ville de Noyon joue le rôle de ville-centre du territoire noyonnais. À ce titre, elle a été labellisée Petite Ville de Demain en 2021. La convention liée à cette labellisation impose la réalisation d'une OPAH (Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat) sur les quartiers nécessitant une revitalisation. Cette initiative vise à dynamiser et améliorer l'habitat au sein des territoires ruraux et périurbains. Ces quartiers ont été identifiés en partenariat avec l'Etat, et le projet d'OPAH concerne les quartiers de Beauséjour et du centre-ville de Noyon.

Tout au long de l'année 2024, la Communauté de communes du Pays noyonnais (CCPN) a collaboré étroitement avec le bureau d'étude SEGAT pour mener à bien l'étude pré-opérationnelle de la future OPAH.

L'étude réalisée a permis de dresser un état des lieux précis des problématiques liées à l'habitat dans ces secteurs, identifiant les enjeux spécifiques à chaque zone. L'objectif était d'élaborer des stratégies opérationnelles adaptées aux besoins de réhabilitation et d'amélioration de l'habitat.

En décembre 2024, un comité de copilotage a été organisé afin de faire le point sur les résultats de l'étude et de définir les dispositifs les plus pertinents pour répondre aux enjeux identifiés. Deux dispositifs ont ainsi été retenus comme particulièrement efficaces pour la mise en œuvre de l'OPAH :

1. **Le dispositif OPAH-RU (OPAH de Renouvellement Urbain)**, destiné à intervenir dans le centre-ville et une partie du quartier Beauséjour. Ce dispositif se

concentrera sur la réhabilitation du bâti urbain pour améliorer la qualité de vie des habitants tout en redynamisant ces secteurs urbains.

2. **Le dispositif POPAC (Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés)**, visant à soutenir les copropriétés dégradées du quartier Beauséjour, avec un accent particulier sur la prévention et l'accompagnement des copropriétaires pour la mise en œuvre des travaux nécessaires.

Le département de l'Oise s'est engagé à accompagner la CCPN dans la mise en place de ces dispositifs, afin d'assurer leur efficacité et leur pérennité. Ces actions visent à réhabiliter le parc immobilier existant, à améliorer l'offre de logements, notamment locatifs, et à maintenir voire développer les services de proximité, pour offrir aux habitants un cadre de vie plus agréable et renforcer la dynamique de ces territoires.

Cette opération s'inscrit ainsi dans une logique de renouvellement urbain et de

lutte contre la dégradation de l'habitat, en visant un réel impact sur la qualité de vie des résidents de ces quartiers.

+ d'infos

Réhabilitations réalisées

> Réhabilitation des bâtiments Racine, Stendhal, Maupassant, Gide et Musset (phase 1), réception effectuée en décembre 2023 par Clésence : **92 logements réhabilités**

> Réhabilitation du bâtiment Croix de Pont-L'Évêque : réception prévue en décembre 2024 par Clésence; Grâce à un audit énergétique, le classement énergétique est passé de E à C : **40 logements réhabilités**

Insertion professionnelle

> **18 bénéficiaires mobilisés en 2024**

> **4 672 heures réalisées depuis le lancement du projet, sur les opérations menées par Clésence**

La promotion et l'animation du territoire

Salons & événements

LE MARCHÉ AUX FRUITS ROUGES

En 2024, une cinquantaine de producteurs locaux, artisans d'art et de produits de bouches se sont installés autour de la cathédrale Notre-Dame de Noyon afin de faire découvrir ou redécouvrir leurs produits. Cette année, le parrain de cette 36^e édition était Norbert Tarayre !

Cet événement s'est déroulé sous un format plus sobre avec les animations musicales de Mr Musique, une randonnée de 12 kms et les visites gratuites de la bibliothèque du chapitre par le service animation du patrimoine

de Noyon. Norbert Tarayre, sympathique parrain de cette édition, a pris plaisir à rencontrer les exposants et le public.



Repas médiéval 2024



Le public est venu en nombre.



24 | DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ

Le développement touristique

La CCPN, partenaire des initiatives locales

LES MANIFESTATIONS LOCALES

La communauté de communes apporte chaque année son soutien à de nombreuses associations pour les aider à organiser des événements culturels, touristiques et sportifs. L'objectif est d'encourager le développement des animations

sur le territoire et ainsi renforcer le rayonnement du Noyonnais.

VILLAGES FLEURIS

Destiné à favoriser l'embellissement des communes du Pays noyonnais, le concours intercommunal des villages fleuris récompense les communes

qui contribuent, d'année en année, à parfaire le fleurissement de nos villages et le cadre de vie de notre territoire, tout en respectant des pratiques de développement durable.



L'Office de tourisme du Pays noyonnais

L'office de tourisme est une structure qui agit comme un outil de promotion et de développement des offres touristiques de son territoire d'intervention.

L'Office de tourisme du Pays noyonnais est un Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial (EPIC). Il s'agit d'une personne de droit public dont l'objectif est la gestion d'une activité de service public, qui rayonne sur la Communauté de communes du Pays noyonnais.

LES SERVICES ET ACTIVITÉS EN 2024

L'année 2024 a été marquée par de nombreux mouvements des effectifs, au sein de la structure avec une équipe en sous-effectif une bonne partie de l'année; De ce fait, les animations ont été optimisées.

> Réédition du programme été

Le programme a été de nouveau édité : un exemplaire pour l'ensemble des animations de début juillet à début septembre, recensant les activités prévues par l'Office de tourisme mais aussi par l'ensemble des communes du territoire.

> Gestion du réseau des prestataires

Le réseau de prestataires ambassadeurs n'ayant pas émergé en 2023, l'Office de tourisme a opté pour une nouvelle approche fin 2024 avec la création du réseau des prestataires touristiques du Noyonnais. Il doit permettre de rassembler les forces autour d'un but

commun : la mise en avant du tourisme au sein du territoire.

> Le Collectif Groupes de Oise Tourisme

En 2024, l'Office de tourisme a intégré le collectif créé par 11 offices de tourisme de l'Oise, permettant de reprendre le flambeau de ce que le club avait mis en place précédemment. Trois journées de visites sur le territoire noyonnais ont été insérées dans la brochure à destination des groupes.

> La continuité des canoës



En partenariat avec l'association au fil de l'Oise, de juillet à août, ce sont pas moins de 90 locations qui ont permis à 138 visiteurs de naviguer de Varesnes à Sempigny. Cette activité a remporté un

vif succès malgré une météo capricieuse.

> Accueil d'un groupe de VTT



En septembre, l'office de tourisme a organisé un accueil petit-déjeuner pour un groupe de 100 personnes anglaises relâché Ermenonville à Cambrai en mémoire de la catastrophe aérienne d'Ermenonville de 1974.

> Un nouveau partenariat groupe

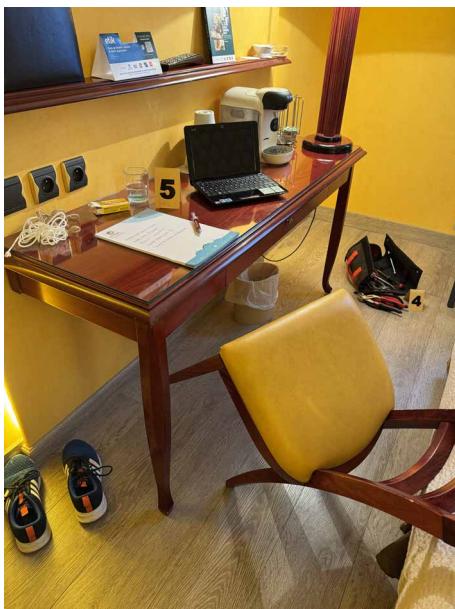
En 2024, un nouveau partenariat a été mis en place avec le P'tit Baltar de Nesle. Une nouvelle journée à destination des groupes a donc vu le jour. Intitulée « Place au spectacle ! », Cette journée propose une découverte du patrimoine de Noyon le matin, suivie d'un déjeuner spectacle au P'tit Baltar. une journée qui a remporté un vif succès dès la parution de la brochure.

26 | DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ

> Organisation d'un séminaire

Le service groupe a géré l'organisation d'un séminaire pour une soixantaine de personnes.

> Le cluedo



Nouvelle animation organisée par l'Office de Tourisme. Les participants doivent mener l'enquête pour découvrir qui a commis le crime, pourquoi et comment.. 2 dates / 4 créneaux / 70 participants au total.

> Le repas médiéval

Dans le cadre de la fête des fruits rouges et de la fête médiévale de Noyon, l'Office de tourisme a organisé un repas

médiéval. L'occasion de se plonger dans cette époque le temps d'un week-end. 47 participants au total soit une baisse de 50% par rapport à l'an passé. Cette baisse s'explique par le fait que l'évènement a changé de lieu. En effet, la auge a dû être abaissée car le raps s'est déroulé au cloître de la cathédrale.

> Les vadrouilles de l'Office de Tourisme



4 vadrouilles ont été proposées cette année totalisant 222 participants, pour un CA total de 15 030 € soit + 45% par rapport à 2023.. Ce vif succès sera répété sur l'année 2025 avec 4 dates proposées.

> Les animations du programme été

Dans le cadre du programme été, de nombreuses animations ont été mises en place dont 2 visites de villages : Cuts et Pont-L'Évêque et une randonnée semi-nocturne entre Campagne et Frétoy-le-Château, totalisant 126 personnes sur ces trois dates.

> Des animations pour les petits à Halloween et à Noël



Dans le cadre des fêtes thématiques qui animent le calendrier de l'OT, l'équipe a proposé des activités manuelles sur ces thèmes pour des enfants de 3 à 11 ans, 14 enfants ont ainsi créé des décorations terrifiantes pour Halloween et 7 pour Noël..

Assurer des services de qualité à la population

La CCPN est le partenaire de la vie quotidienne des habitants du territoire :

elle met en place des services de proximité pour améliorer la qualité de vie, tels que les services dédiés à l'accueil des jeunes enfants, la restauration et les accueils périscolaires, la santé, l'aménagement d'équipements d'intérêt communautaire ou encore le portage de repas pour les aînés.



28 | SERVICES À LA POPULATION

Le Pôle des services à la population permet de coordonner et de superviser les services de proximité pour garantir un service fiable et de qualité, pour les usagers de l'ensemble du territoire.

À ce titre, il définit les objectifs annuels et évalue constamment les résultats des services dans le cadre plus global de la collectivité, contrôle le respect des conditions de travail, en matière de sécurité, hygiène et santé au travail.

Un véritable pilotage de la stratégie de gestion et d'optimisation des ressources sur ce secteur, tout en garantissant la qualité du service rendu et sa performance.

Le service Enfance s'organise en fonction des besoins des familles le matin, le midi et le soir sur l'ensemble du Territoire.

Objectifs :

- > Participer à la réussite scolaire des enfants en aménageant les différents temps de la journée dans le respect du rythme de l'enfant pour tous ;
- > Accompagner les enfants dans leur quotidien en leur permettant de s'épanouir et d'apprendre ;
- > Sensibiliser l'enfant à la vie collective et au partage tout en respectant sa sensibilité ;
- > Accueillir l'enfant en le mettant en confiance dans un cadre convivial où l'adulte sera à l'écoute de ses attentes.

L'équipe sur les différents sites du Pays noyonnais est composée de :

- > responsables de site,
- > animateurs,
- > agents de restauration.

Le personnel diplômé, pour la plupart, au BAED, BAFA ou CAP petite Enfance veille à l'encadrement des enfants sur les temps d'accueils (matin, midi et soir). Tout au long de l'année scolaire, une diversité d'activités est proposée en prenant en compte du rythme de l'enfant, de son âge, de ses besoins et de ses attentes.

Le personnel de restauration est formé aux règles d'hygiène et de service pour apporter une prestation de qualité pour nos petits gourmets.

Les données chiffrées

- > 2 933 enfants scolarisés sur l'ensemble de la CCPN en 2024 ;
- > 2 735 enfants fréquentent nos dispositifs .
- > 160 792 repas servis sur l'année.
- > 18 sites de restauration et 20 sites d'accueil périscolaire.

> 137 agents sur le terrain (adjoints animation et adjoints techniques).

> 6 personnes composent l'équipe administrative dont les locaux sont à Inovia.



TARIFICATION :

Aucune augmentation n'a été effectuée depuis 2018, les tarifs appliqués tiennent compte du barème de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) :

- > Mise en place d'un plancher et d'un plafond ressources
- > Dégressivité de la participation des familles en fonction du nombre d'enfants à charges
- > Application d'un pourcentage sur les revenus de la famille figurant sur le dernier avis d'imposition

Sur chaque facture, les temps sont des forfaits, il est différencié les temps de repas, de goûter, les temps périscolaires que cela soit le matin, le midi et/ou le soir.

Ces temps périscolaires sont la prise en charge de l'enfant sur les différents temps demandés

L'ACCUEIL DES ENFANTS :

L'accueil périscolaire, la restauration scolaire, qu'est-ce que c'est pour l'enfant ? Quelles sont ses attentes ?

L'accueil périscolaire et la restauration scolaire sont des lieux accueillant l'enfant avant ou après l'école. Il va apprendre à se connaître, à partager, à comprendre, à créer, à jouer, à manger autrement qu'à

la maison, d'autres mets, d'autres lieux, apprendre la vie en collectivité où des règles de vie sont préconisées pour son bien-être au quotidien sur les différents temps d'accueil.

Besoin organique de l'enfant :

- > Adapter un rythme régulier pour l'enfant, pour son développement physique et psychique.
- > Des jeux, des temps de repos, des activités individuelles, tout doit être identifié et pensé pour son épanouissement personnel.

Emotion :

- > Chaque enfant est différent, il doit se sentir en sécurité, en empathie auprès de l'adulte tout en veillant à le responsabiliser pour l'aider à grandir au sein de la collectivité.

Apprentissage :

- > L'enfant va créer seul ou à plusieurs, il va réfléchir, proposer des idées, partager et découvrir les attentes de ses camarades qui ne seront peut-être pas les siennes, l'apprentissage de la vie collective sportive ou éducative.

LE PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE

Le Projet Éducatif de Territoire (PEdT) se compose de 4 grands axes identifiés pour lequel, pendant les 3 années

scolaires, le service travaille avec les enfants, les équipes et l'éducation Nationale sur des projets diversifiés sous forme de jeux avec :

- > inclusion handicap
- > lutte contre le harcèlement
- > professionnalisation des équipes pédagogiques
- > lutte contre le gaspillage alimentaire

Dans ce sens, de nombreuses actions et formations ont contribué au maillage territorial de l'animation sur l'année 2024 et se poursuivront jusqu'en 2026.

Quelques projets et animations en 2024 :

- > Journée mondiale de la trisomie 21



30 | SERVICES À LA POPULATION

Pourquoi des chaussettes dépareillées ? C'est une action symbolique mais primordiale. Elle consiste à montrer que nous acceptons la différence, que nous sommes prêts à ce que les différences soient (enfin) plus visibles dans la société
➤ Journée mondiale contre le gaspillage alimentaire



Cette journée, organisée en lien avec Bio Hauts-de-France (petites et grandes assiettes, tri sélectif), permet de sensibiliser aux pertes et gaspillages de nourriture.

➤ Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM)

Lors des SISM, un travail des émotions a été effectué avec les enfants (boîte à émotion, affichage...)

➤ Journée internationale des personnes âgées



Création d'affiches par les enfants pour les maisons de retraite du Pays noyonnais.

➤ Journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire



Elle vise à sensibiliser la communauté éducative aux enjeux du harcèlement entre élèves.

➤ Le ballon d'Or : tournoi de football dans les sites périscolaires.

➤ Journée internationale des droits de l'enfant

➤ Journée nationale du Handicap.

➤ Les décorations et pulls de Noël



Zoom :

L'accueil du matin se fait dès 7h30 et jusqu'à l'ouverture de l'école.

Afin de débuter la journée, l'enfant arrive et s'installe comme il le désire. Ce temps d'accueil se fait suivant son rythme et son envie, l'enfant peut appréhender la séparation de la famille tôt le matin. L'animateur devra veiller à le réconforter et à être présent pour l'aider à moins appréhender au fil des jours et semaines de l'année scolaire.

L'accueil du soir débute dès la sortie de l'école et jusqu'à 18h30.

Il est proposé aux enfants un goûter varié, (un laitage, un fruit, du pain, des gâteaux, pâte à tartiner, confiture, miel, chocolat...), il sera au choix de l'enfant tout en veillant à ce que nous préconise la réglementation culinaire et les recommandations de la PMI.

L'enfant pourra ensuite faire des activités ludiques, individuelles ou collectives (jeux de société, projet d'animation suivant le thème et la période de l'année, jeux extérieurs...).

C'est la prise en charge de l'enfant par l'animateur soit à pied, ou en bus, de la sortie de classe, jusqu'au lieu de restauration.

Le temps de restauration est décomposé en deux temps : le temps de transport et de repas et le temps d'animation (jeux ou activités extérieures suivant la météo).

Sur les temps d'accueils, l'enfant peut et a le droit de ne rien vouloir faire, se reposer, regarder, se détendre, cela fait partie de son évolution physique et psychique.

La restauration scolaire :

> Les repas proposés sont des mets élaborés par la diététicienne qui tient compte des besoins journaliers de l'enfant tout en veillant à la réglementation et en apportant un bon équilibre alimentaire.

> Depuis la rentrée de septembre 2023, un nouveau marché pour les repas des enfants a été signé avec la société de restauration New Rest à Condren.

Notre rôle est également de veiller à développer le palais culinaire et gustatif de l'enfant quel que soit son âge.

On retrouve les menus de la restauration sur le site internet du Pays noyonnais, sur tous les lieux d'accueils, et transmis également par email dans chaque commune.

Portail familles

Depuis janvier 2024, une nouvelle version du logiciel Abellium permet aux familles de pouvoir utiliser leur « portail famille » à partir du téléphone portable.

Le personnel, sur chaque site de restauration et de périscolaire, est équipé d'une tablette qui leur permet de téléphoner, envoyer, recevoir des sms et des emails, consulter les dossiers des enfants accueillis.



32 | SERVICES À LA POPULATION

Le territoire de la CCPN offre une diversité de solutions d'accueil pour répondre aux besoins spécifiques des familles ayant à charge des enfants de moins de 3 ans.

L'OFFRE D'ACCUEIL :

L'offre du service petite enfance est restée stable en 2024 dans les établissements collectifs :

- > **52 places d'accueil au multi-accueil de Noyon**
- > **10 à 12 places d'accueil à la micro-crèche de Guiscard**



L'accueil individuel par les assistantes maternelles est en baisse en 2024 car le nombre d'heures pour les contrats des accueils réguliers étaient plus importants. De plus, au mois de septembre et octobre 2024, certains rendez-vous ou période d'adaptation pour les accueils occasionnels n'ont pas été honorés sans avoir été prévenu par les familles.

Enfin, le manque de personnel de mars à juillet 2024 (arrêts maladie et départ d'agents) n'a pas permis d'augmenter le nombre d'accueils occasionnels.

Afin d'avoir un taux d'occupation dans la norme, la problématique est de réussir à estimer le nombre de jours d'absence des enfants avec les familles.

LE RELAIS PETITE ENFANCE

- > Renseigne toutes les familles du territoire qui cherchent un mode de garde pour leur enfant
- > Accompagne dans leurs démarches les familles qui emploient l'une des 138 assistantes maternelles résidant sur l'une des 42 communes de la CCPN
- > Enregistre et traite les demandes d'inscription en crèche

Le Relais Petite Enfance (RPE) anime également des ateliers d'éveil à destination des professionnelles de la Petite enfance et des enfants accueillis.

En 2024, des ateliers itinérants ont également été organisés dans les communes de Noyon, Carlepont, Guiscard, Sermaize et Maucourt.

52 ateliers ont permis d'accueillir 71 enfants différents et à 24 assistantes maternelles de se rencontrer et d'échanger sur les bonnes pratiques professionnelles.

En 2024, le RPE a fêté ses 10 ans avec la mise en place d'ateliers, d'un spectacle et d'un goûter. 47 familles et 19 assistantes maternelles ont partagé ce moment festif.



Pour parfaire les connaissances en matière de petite enfance, le relais met à disposition, depuis février 2024, une quarantaine de livres que les professionnelles peuvent emprunter.

En 2024, le Service Petite Enfance poursuit la dynamique de formation et d'accompagnement du personnel, veillant à la qualité d'accueil offerte aux tout petits :

- > formation sur les compétences psycho-sociales.
- > formation sur l'accueil du tout petit avec accompagnement sur les méthodes et besoins des tout petits par une auxiliaire puéricultrice.
- > formation HACCP ou les règles et hygiène au sein du service restauration scolaire.
- > webinaire sur les troubles du spectre autistique
- > formation pour la lutte contre les discriminations, la prévention au harcèlement et au cyber-harcèlement

mais aussi le vivre ensemble.

- > formations sur les techniques participatives à l'animation.

En 2024, les structures ont poursuivi leur démarche d'ouverture aux familles :

- > Plusieurs ateliers pédagogiques ont été proposés aux parents afin que ces derniers puissent accompagner leur enfant sur un temps de crèche
- > Deux cafés-parents ont offert la possibilité d'un temps d'échange plus long et plus riche entre professionnels et parents autour de la vie de l'établissement, de l'éveil de leur enfant.
- > Goûter de l'été ; goûter et spectacle de Noël : autant de moments festifs pour inviter les parents à se joindre à la vie des établissements.



Contrat Local de Santé du Pays noyonnais

Le 19 avril 2024, la Communauté de communes du Pays noyonnais et l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France se sont à nouveau associées auprès de 8 autres partenaires pour la signature du Contrat Local de Santé (CLS) du Pays Noyonnais de 3^e génération (relevant de la période 2023-2028).

Le Contrat Local de Santé (CLS) a pour objectif d'identifier les problématiques de santé prioritaires sur le territoire et de dynamiser la politique de santé au plus proche de la population, par la mise en place de réponses adaptées émanant de la synergie des acteurs locaux.

Le CLS s'inscrit dans une approche globale de la santé portant sur la prévention et la promotion de la santé, l'accès aux soins, l'accompagnement médico-social, la santé mentale, la santé environnementale et les déterminants sociaux de la santé (éducation, logement, habitat, emploi...).

En 2024, les 4 axes de travail du CLS sont repris du précédent CLS (2021-2023) :

- > Axe 1 : renforcer la dynamique territoriale de santé et l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé.
- > Axe 2 : renforcer le parcours de santé des publics en situation de précarité et de vulnérabilité..
- > Axe 3 : faciliter le parcours de vie en santé mentale.
- > Axe 4 : promouvoir un environnement et

des comportements favorables à la santé.

Une pluralité d'acteurs se mobilisent dans le cadre du CLS avec 10 partenaires signataires :

- Communauté de communes du Pays noyonnais,
- Agence Régionale de Santé Hauts-de-France,
- Préfecture de l'Oise,
- Conseil Départemental de l'Oise,
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Oise,
- Mutualité Française Agricole de Picardie,
- Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise,
- Centre Hospitalier Isarien de Clermont-Etablissement Public de Santé Mentale de l'Oise,
- Centre Hospitalier intercommunal Compiègne-Noyon,
- Direction des Services départementaux de l'Education Nationale.

Les 10 partenaires signataires interviennent aux côtés d'acteurs et de partenaires locaux issus des champs sanitaires, médico-social, social, tissus associatifs et élus.

Quelques chiffres

- > 1 CLS signé le 19 avril 2024
- > 1 annuaire santé, médico-social et social du Pays noyonnais actualisé et évalué à destination des partenaires uniquement
- > 4 manifestations « Mars Bleu » coordonnées dans le cadre du CLS
- > 8 manifestations « Octobre Rose »
- > 1 réunion de lancement du Conseil Local de Santé Mentale sur le territoire
- > 14 manifestations « Semaines d'Information en Santé Mentale »
- > 2 sessions de formation « Premiers Secours en Santé Mentale »
- > 15 manifestations « Semaine bleue »
- > 1 action santé des Femmes portée et organisée par Coallia et le Centre Hospitalier Compiègne-Noyon
- > 1 salon séniors porté et organisé par la Maison Sport Culture et Santé BMR de Noyon

Centre intercommunal de santé du Pays noyonnais

Ouvert en 2018, le Centre de santé intercommunal du Pays noyonnais propose une offre de soins de proximité à la population, permettant de renforcer le maillage territorial en matière de santé.

Porté par la Communauté de communes, le Centre de santé a vocation d'assurer une prise en charge globale des patients en réunissant l'approche médicale et sociale..

En 2024, 2 médecins et 2 secrétaires médicales proposaient(ent) leurs services alliant le soin, la prévention,

l'éducation sanitaire et thérapeutique pour la population résidant sur le Pays noyonnais.

Le centre de santé a pour mission principale d'assurer une prise en charge globale des patients en réunissant l'approche médicale et sociale.

+ d'infos

Adresse: 57 bis rue de Paris
- parking de la Boissière -
60400 Noyon

Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi de 8h-12h
et de 14h-18h.

LE CENTRE DE SANTÉ EN CHIFFRES en 2024

> 2 181 patients adultes ayant déclaré le centre de santé comme médecin traitant.

> 470 patients enfants ayant déclaré le centre de santé comme médecin traitant.

> 1 médecin salarié à 1 ETP et 1 médecin vacataire à 0.47 ETP.

> 2 secrétaires médicales à 1.85 ETP).

> 7 820 actes médicaux réalisés sur la période de janvier à décembre 2024.



Le funérarium

Dans le cadre de ses compétences optionnelles, la Communauté de communes du Pays noyonnais a en charge le fonctionnement du funérarium du Noyonnais.

Cet équipement est situé dans l'enceinte du centre hospitalier Compiègne-Noyon, avenue Alsace Lorraine à Noyon. Il est ouvert aux familles des défunt de 8h à 20h du lundi au samedi et de 9h à 20h les dimanches et jours fériés.

Il permet aux familles de disposer de trois salons funéraires.

Un agent à temps non-complet assure le fonctionnement de cet équipement.

+ d'infos

LES TARIFS D'OCCUPATION DU FUNÉRARIAUM EN 2024

Durée du séjour	Pays noyonnais	Hors PN
1 ^{er} jour	186 €	274 €
Jours suivants	15 €/jour	37 €/jour

L'ACTIVITÉ DU FUNÉRARIAUM EN 2024

- > 52 défunt
- > 314 jours d'occupation



Préserver l'environnement



La collecte et l'élimination des déchets,
la protection de la qualité et de la quantité
de la ressource en eau potable,
la mise en valeur des pratiques respectueuses de l'environnement
sont les missions de la CCPN.

La collecte des déchets ménagers

Le titre IV de la loi de transition énergétique pour la croissance verte introduit des dispositions relatives aux déchets pour promouvoir l'économie circulaire et la lutte contre les gaspillages. L'un des objectifs est de donner la priorité à la prévention et à la réduction de la production de déchets en réduisant de 10 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits.



poubelle classique

Le tonnage des ordures ménagères résiduelles s'élève à 235 kg/hab/an, contre 235,5 kg/hab/an, en 2023 soit une légère baisse (- 0,5 kg) grâce aux actions de prévention, à la vente de composteurs....



poubelle jaune

Le tonnage de la collecte sélective s'élève à 62 kg/hab/an, contre 61 kg/hab/an en 2023 soit une augmentation du tri (+ 1 kg) grâce au animations, au suivi de collecte...



benne à verre

Le tonnage du verre s'élève à 29 kg/hab/an, contre 28,2 kg/hab/an en 2023 soit une augmentation du tonnage (+ 1,3 kg) grâce aux nouvelles bennes à verre.



déchetterie

Le tonnage en déchetterie s'élève à 266 kg/hab/an, contre 251 kg/hab/an en 2023 soit une augmentation des apports faits en déchetteries .

La CCPN adhère au Syndicat mixte du département de l'Oise (SMDO - ex SMVO) qui assure le transport, le traitement des déchets et la gestion des déchetteries.

+ d'infos

LA PRODUCTION
DE DÉCHETS
MÉNAGERS
ET ASSIMILÉS
(DMA= ORDURES
MÉNAGÈRES +
ENCOMBRANTS)

> 593 kg/hab./an sur le territoire noyonnais soit + 1,7 % par rapport à 2023.

LES REFUS DE TRI

> 23 % contre 30 % en 2023.

Pour résumer, la production de déchets recyclables connaît une augmentation. On observe une baisse de la production de déchets ménagers. En parallèle, on observe une augmentation du volume de verres grâce à l'introduction de nouvelles bennes à verre.

Le budget alloué à la gestion de la collecte et de l'élimination des ordures ménagères s'est élevé à environ 3 millions d'euros en 2024.

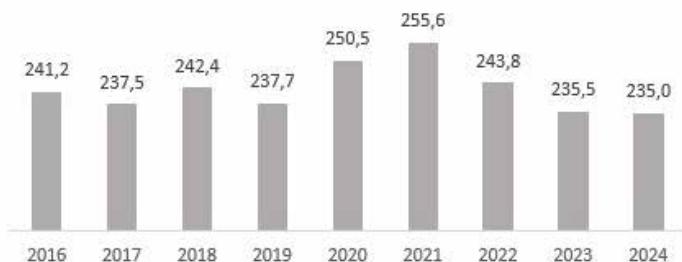
Les 3 principaux postes de dépenses sont les suivants :

	2022	2023	2024	N-1
Collecte des ordures ménagères	1 161 360 €	1 268 670 €	1 329 635 €	+ 4,8 %
Traitement des ordures ménagères résiduelles	747 130 €	618 210 €	573 708 €	- 17,21 %
Contributions Syndicat mixte du département de l'Oise*	1 475 316 €	1 144 988 €	1 120 901 €	- 2,11 %

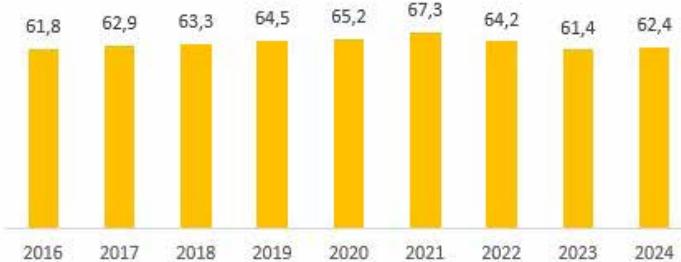
*Inclut le fonctionnement des déchetteries et le traitement des déchets des déchetteries.

La collecte en secteur rural est plus coûteuse en raison de l'étalement des communes et du nombre de kilomètres parcourus par le prestataire (plus de temps passé et plus de carburant pour réaliser la collecte).

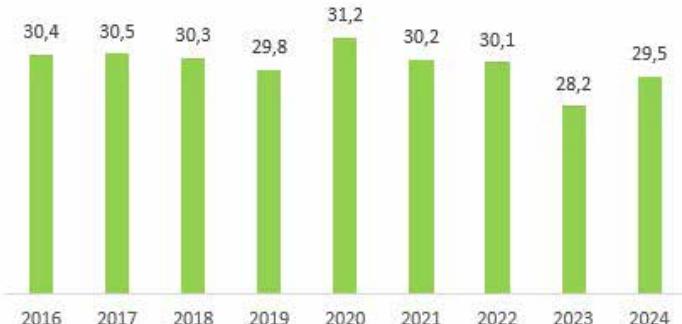
Ratio des OMr entre 2016 et 2024 en kg/hab/an



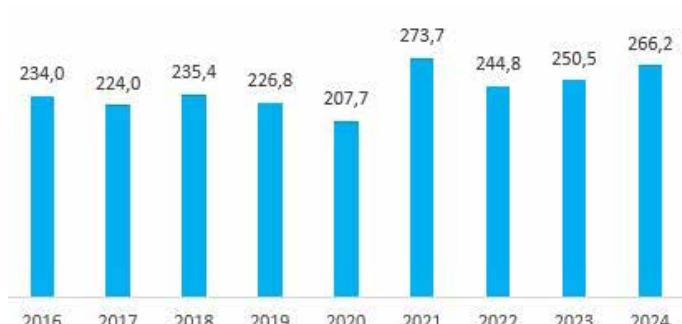
Ratio du tri entre 2016 et 2024 en kg/hab/an



Ratio du verre entre 2016 et 2024 en kg/hab/an



Ratio de la déchetterie entre 2016 et 2024 en kg/hab/an



40 | PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

Des actions de sensibilisation pour la préservation de l'environnement

Poursuite de la promotion du compostage auprès des particuliers.

La CCPN encourage la pratique du compostage en habitat individuel depuis 2002. Pour cela, la CCPN vend des composteurs à prix préférentiel. En 2024, la CCPN a vendu 132 composteurs. Près de 8 000 à 9 000 foyers ayant un jardin sont équipés depuis le début de

l'opération, représentant environ 25 à 30% des foyers individuels équipés. Le service accompagne les nouveaux usagers en menant une enquête de suivi et d'accompagnement afin de vérifier que les usagers n'éprouvent pas de difficultés et continu de composter l'année suivante.



+ d'infos

LES COMPOSTEURS

Pour un composteur 400L bois, l'habitant paie 32 % de la somme soit 23 € TTC, la CCPN subventionne donc 68 % de l'achat.

Pour un composteur 600L bois, l'habitant paie 38 % de la somme soit 31 € TTC, la CCPN subventionne donc 68 % de l'achat.

Pour un composteur 400L plastique, l'habitant paie 41 % de la somme soit 321 € TTC, la CCPN subventionne donc 59 % de l'achat.

Pour un composteur 600L plastique, l'habitant paie 41 % de la somme soit 21 € TTC, la CCPN subventionne donc 59 % de l'achat.

- > 20 composteurs ont été vendus en 2022.
- > 68 composteurs ont été vendus en 2023.
- > 132 composteurs ont été vendus en 2024.

Cela montre une forte mobilisation pour une baisse de tonnage envoyé à l'incinération (+100%). Il faut donc favoriser la prévention et le compostage à domicile.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif doit contrôler les installations des logements non raccordés à un réseau de collecte des eaux usées. Il gère un parc d'environ 1600 installations. Les installations neuves ou réhabilitées doivent faire l'objet d'un contrôle de la conception (choix de la filière) et d'un contrôle de l'exécution (conformité des travaux). Les installations existantes doivent faire l'objet d'un contrôle de fonctionnement et de l'entretien tous les 4 ans.

L'ACTIVITÉ DU SERVICE EN 2024

Le service a effectué

- > 12 contrôles de conception,
- > 5 contrôles de l'exécution,
- > 244 contrôles du fonctionnement et de l'entretien,
- > 35 contrôles réalisés dans le cadre d'une vente immobilière.

La commune de Villeselve ainsi que les écarts des communes de Carlepont, Cuts, Guiscard, Varesnes et Vauchelles ont fait l'objet d'un contrôle en 2024.

LA CHARTE QUALITÉ ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE L'AMEVA

L'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Somme – le syndicat mixte d'aménagement hydraulique du bassin versant de la Somme (AMEVA)

a pour objet de concourir à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant de la Somme.

L'action de l'AMEVA s'inscrit dans une approche de solidarité de bassin versant, seule échelle permettant de répondre aux enjeux liés à l'eau, qu'il s'agisse de la prévention des inondations, de la gestion des milieux aquatiques ou de la préservation de la ressource en eau.

L'EPTB Somme - AMEVA et le Département de la Somme se sont associés pour mettre en œuvre une charte qualité de l'Assainissement Non Collectif. Celle-ci vise à renforcer les pratiques et les prestations pour améliorer la qualité du parc des installations. Pour ce faire, l'ensemble des acteurs de l'Assainissement Non Collectif (Services Publics

Evolution de l'activité

Nombre d'interventions

- > 364 en 2023
- > 296 en 2024

Contrôle de conception

- > 13 en 2023
- > 12 en 2024

Contrôle de l'exécution

- > 18 en 2023
- > 5 en 2024

Contrôle du fonctionnement et de l'entretien

- > 304 en 2023
- > 244 en 2024

Contrôle de conformité (document établi lors d'une vente)

- > 29 en 2023
- > 35 en 2024

42 | PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

d'Assainissement Non Collectif, bureaux d'études, entreprises de travaux publics, vidangeurs agréés, professionnels de la maintenance) sont mobilisés au travers d'engagements et d'objectifs forts.

Cette charte doit être la clé de voûte d'une meilleure coopération entre les différents acteurs de la filière, de l'assurance du fonctionnement pérenne d'un Assainissement Non Collectif (ANC) préservant son environnement et d'apporter in fine un réel service à l'usager.

La vie et l'activité de la charte sont régies par plusieurs instances qui organisent et régulent les relations de travail entre les différents membres :

- Le comité de pilotage (organe de

validation) ;

- Le comité technique (organe de travail/proposition) ;
- Le secrétariat (organe de promotion de la charte).

La Communauté de Communes du Pays Noyonnais dispose d'un siège au comité de pilotage et son représentant est monsieur Philippe BASSET, 2^e vice-président délégué à la GEMAPI, le ruissellement, la relation avec le monde agricole et l'environnement.

7 communes sont concernées sur le territoire de la CCPN (Campagne, Flavy-le-Meldeux, Fréniches, Frétoy-le-Château, Golancourt, Libermont et Villeselve). Ces communes sont situées sur le Bassin de la Somme.

L'adhésion à la Charte est gratuite et se fait après acceptation, par l'EPTB Somme - AMEVA et le Département de la Somme, d'un dossier de candidature.

La Communauté de Communes du Pays Noyonnais a déposé un dossier de candidature auprès de l'AMEVA afin d'adhérer à cette Charte en mars 2021.

La signature de la Charte s'est faite le 17 janvier 2022 et a été contresignée par la Présidente de la CCPN le 8 février 2022.

L'adhésion à la Charte a été renouvelée pour l'année 2024.



Nos moyens pour agir



Afin d'offrir un service public de qualité à l'ensemble des habitants du territoire, la CCPN compte plusieurs services aux missions riches et variées. Au-delà des moyens humains, la collectivité est dotée de moyens financiers, dont les montants sont votés chaque année.

Les services supports

Administration générale, courrier, ressources humaines, finances, marchés publics, affaires juridiques, services techniques, informatique, ou encore communication... autant de services transversaux qui œuvrent au bon fonctionnement de la collectivité pour un service public de qualité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Le service gère l'organisation des commissions, conseils et bureaux communautaires, impliquant en particulier la gestion des délibérations et décisions (depuis 2015), transmission dématérialisée des actes au contrôle de légalité. Il est également chargé d'assurer un ensemble de services essentiels à la collectivité avec notamment l'accueil téléphonique et physique du public ainsi que le courrier et sa distribution vers l'ensemble des services.

RESSOURCES HUMAINES

La Direction des Ressources Humaines, avec son budget « Masse Salariale » de 8,5 millions d'€, demeure une direction ressource au service des autres directions de la Collectivité. Elle définit et propose une politique d'optimisation des ressources humaines, anime et évalue sa mise en œuvre via une Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences (GPEEC). Elle poursuit le développement des compétences des agents à travers un plan de développement ambitieux, au service de la professionnalisation de l'ensemble des métiers.

La DRH est garante de la santé et de la sécurité au travail des agents intercommunaux et pilote des actions innovantes en matière RH. Elle veille à la qualité des process des services recrutement-intégration et carrières-paye, anime le dialogue social et les instances représentatives, et assure la communication des offres d'emploi ainsi que la valorisation des métiers.

L'année 2024 a été marquée par une reconnaissance accrue et une revalorisation de métiers dits « difficiles », tels que ceux d'auxiliaire de puériculture, d'agents techniques de propreté et d'agents des espaces verts. Cette dynamique s'est accompagnée de mesures de fidélisation et d'une véritable montée en compétences des agents concernés, traduisant une professionnalisation continue des équipes.

Dans le prolongement des actions engagées en 2023 - structuration de la collectivité, nouveau règlement du temps de travail, mise à jour des organigrammes, révision du tableau des effectifs et lancement des entretiens professionnels - 2024 s'inscrit dans une dynamique de consolidation et de valorisation du capital humain, au

service de la qualité du service public.

FINANCES

La direction des finances assure la préparation et le suivi du budget de la collectivité et de chacun des services. Le service suit l'exécution des dépenses et des recettes, gère la trésorerie tout en apportant assistance et conseil aux différents services de la collectivité.

SYSTÈMES D'INFORMATION

La Direction des Systèmes d'Information assure l'ensemble des missions relevant de la gestion du système d'information (gestion du parc informatique, réseau et sécurité informatique et serveurs, déploiement de solutions applicatives, gestion des outils de télécommunication, support utilisateurs...). Suite à la modernisation et à la sécurisation de son réseau informatique, la communauté de communes continue le renouvellement de son infrastructure de stockage et de sauvegarde des données (mise en place de serveurs virtualisés et d'un plan de reprise d'activités).

Engagée dans le développement du numérique dans les pratiques de l'administration, la ville de Noyon et la Communauté de communes du Pays

Noyonnais poursuit le déploiement de nouvelles solutions logicielles afin d'optimiser le fonctionnement des services et apporter un service de qualité aux usagers :

solution de billetterie en ligne pour le Théâtre du Chevalet, solution de dématérialisation des assemblées communautaires, déploiement du wifi sécurisé pour les associations, les gymnases, solution de réservation en ligne pour le service CNI/passeport, refonte du site institutionnel de la Ville et déploiement d'une application mobile, déploiement du nouveau portail famille et mise en œuvre d'une solution de pointage mobile dans les structures de l'enfance et la petite enfance...

COMMANDÉE PUBLIQUE

Comme pour toute collectivité, les achats (travaux, fournitures, services, prestations intellectuelles, etc) sont régulés et encadrés par la mise en place de marchés publics. Ceux-ci sont

gérés par un service dédié en appui à l'ensemble des services opérationnels de leur création (définition des besoins et rédaction des dossiers de consultation) à leur suivi (notification). Le service Commande publique est compétent pour tout type d'achat.

AFFAIRES JURIDIQUES

Service ressource, la cellule juridique assure la sécurité juridique des actes et des activités de la communauté de communes. À ce titre, elle assume le contrôle des délibérations, des arrêtés, des décisions ou des baux. Le service participe aux projets à chaque étape afin de s'assurer de la conformité juridique des décisions adoptées.

COMMUNICATION & ÉVÉNEMENTIEL

Afin d'assurer sa mission d'information auprès des populations, le service est doté de plusieurs outils : un site internet,

magazine 42Com, distribué dans les boîtes aux lettres des habitants du territoire, une page Facebook, une page Linkedin, des dépliants institutionnels sur la gestion des déchets ou encore les modes de garde. Le service assure également les relations presse.

SERVICES TECHNIQUES

Les services techniques gèrent les moyens matériels de la collectivité: le parc de véhicules, l'immobilier (bâtiments et infrastructures) ou encore le mobilier. Les agents du service assurent l'entretien des locaux, la maintenance (contrôles obligatoires, planification et suivi des gros travaux), logistique (préparation des manifestations). Des équipes sont également chargées de l'entretien des espaces verts : campus économique Inovia, maison de santé pluri-disciplinaire à Guiscard, stadium... Une brigade verte entretient, tout au long de l'année, les 180 km de chemins de randonnée.



Les compétences

La Communauté de communes du Pays noyonnais détient actuellement 11 compétences sur 12 possibles (art. L5214-16 du CDGT), dont 5 compétences obligatoires. Les compétences optionnelles relèvent d'un choix du conseil communautaire.

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- > Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire :
 - Schéma de Cohérence Territorial et schéma de secteur
 - Actions d'accompagnement et d'amélioration de l'habitat
 - Plan local d'urbanisme en tenant lieu et carte communale
- > Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 :
 - Création, aménagement, entretien, gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires
 - Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
 - Action de développement économique
 - Promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme
- > Gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations (GEMAPI)

- > Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs
- > Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- > Protection et mise en valeur de l'environnement
- > Politique du logement et du cadre de vie
- > Politique de la ville et de la ruralité :
 - Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville
 - Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance
- > Programme d'actions défini dans le contrat de ville
- > Création, aménagement et entretien de la voirie
- > Création et gestion de maisons de services aux publics et définition des obligations de services publics y afférant

COMPÉTENCES FACULTATIVES

- > Haut débit
- > SPANC
- > Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- > Crédit et mise en œuvre de toute opération contribuant à l'amélioration des transports publics, exceptés les transports urbains
- > Création et extension des maisons pluridisciplinaires de santé
- > Enfance et jeunesse
- > Services à la population
- > Organisation, diffusion, soutien, programmation et promotion d'événements et d'opérations culturels conçus ou intéressant au moins deux communes de la communauté.
- > Emploi formation
- > Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection des ressources en eau (SAGE)
- > Compétences santé relative au centre de santé intercommunal
- > Ruissellement

Le budget

Le budget consolidé

En 2024, la communauté de communes administrait 4 budgets :

Le Budget Principal ainsi que les budgets annexes suivants :

- Service Public Assainissement Non Collectif (SPANC),
- Inovia
- Aménagement Economique Sud Noyonnais (AESN).

Lagrégation de l'ensemble des budgets a fait ressortir les résultats d'exécution 2024 suivants :

- > Section de fonctionnement : - 327 483 €
- > Section d'investissement : - 1 076 742 €

Compte-tenu des résultats antérieurs reportés, le résultat global consolidé 2024 s'établit à + 1 050 958 € :

- > Section de fonctionnement : + 2 174 160 €
- > Section d'investissement : - 1 123 202 €

Le résultat de clôture global est excédentaire de 1 050 958 €.

La Communauté de communes du Pays noyonnais poursuivant son désendettement, présente un capital restant dû de l'encours de dette au 31 décembre s'élevant à 10 000 000 € (pour mémoire, il était de 13 500 000 € en 2014).

Le budget principal : la section de fonctionnement

En 2024, le budget principal enregistre en exécution 22 190 302 € de dépenses réelles de fonctionnement et 21 862 818 € de recettes réelles.

APPILLY
BABŒUF
BEAUGIES-SOUS -BOIS
BEAURAINS-LÈS-NOYON
BÉHÉRICOURT
BERLACOURT
BRÉTIGNY
BUSSY
CAISNES
CAMPAGNE
CARLEPONT
CATIGNY
CRISOLLES
CUTS
FLAVY-LE-MELDEUX
FRÉNICHES
FRÉTOY-LE-CHÂTEAU
GENVRY
GOLANCOURT
GRANDRÙ
GUISCARD
LARBROYE
LIBERMONT
MAUCOURT
MONDESCOURT
MORLINCOURT
MUIRANCOURT
NOYON
PASSEL
PLESSIS-PATTE-D'OIE
PONT-L'ÉVÈQUE
PONTOISE-LÈS-NOYON
PORQUÉRICOURT
QUESMY
SALENCY
SEMPIGNY
SERMAIZE
SUZOY
VARESNES
VAUCHELLES
VILLE
VILLESELVE

Communauté de communes du Pays noyonnais

Campus économique Inovia

1435 boulevard Cambronne

CS 30110

60400 NOYON

tél. 03 44 09 60 40

fax 03 44 09 60 41

accueil@paysnoyonnais.fr

www.paysnoyonnais.fr | 

